

**Annexe 1 – Voirie – Prestations au profit d'entreprises****PRESTATIONS D'URGENCE REALISEES AU PROFIT D'ENTREPRISES DONT CONCESSIONNAIRES****TARIFS 2026****BASES TARIFAIRES****AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Balayeuses-laveuses ou balayeuses inspiratrices avec chauffeur	337,32 €	L'heure
Camionnette ou fourgon d'un tonnage inférieur à 3T5 avec chauffeur	154,91 €	L'heure
Tracto-pelle avec chauffeur	216,39€	L'heure
Camion 10 à 12 T avec chauffeur	216,39 €	L'heure
Mini-pelle équipement traditionnel – avec chauffeur	159,55 €	L'heure
Mini-pelle avec BRH avec chauffeur	227,18 €	L'heure
Chargeur à pneus (godet 2500 litres) avec chauffeur	351,98 €	L'heure
Manitou avec chauffeur	351,98 €	L'heure
Camion multi-benne ou semi-remorque avec chauffeur	294,38 €	L'heure
Compacteur vibrant type BOMAG BW 75 avec chauffeur	154,91 €	L'heure
Compresseur sans personnel	72,57 €	L'heure
Compacteur à roulant vibrant type BOMAG BW 172 avec chauffeur	250,07 €	L'heure

L'heure est le temps minimum de facturation.

Ces prix seront majorés de 25 % entre 18 heures et 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- Mise à disposition d'une benne de 6 m3 - l'unité **371,70€ la journée**
- Utilisation de lanternes électriques - l'unité **139,87 € la journée**
- Utilisation de barrières - l'unité **18,94 € la journée**

La journée est le temps minimum de facturation.

A- PREPARATION DE CHANTIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
1.06010	Installation de chantier	1615,23	1/2J
3.19010	Démolition de maçonneries existantes < 5m ³	213,84	m ³
3.19020	Démolition de maçonneries existantes > 5m ³	221,62	m ³

B- TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES ET TROTTOIRS SABLES

TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.03000	Décapage d'enrobé < 0,05 m	23,50€	m ²
3.04000	Décapage d'enrobé > 0,05 m	27,50 €	m ²
3.12010	Terrassement en pleine masse < 5m ³	250,84 €	m ³
3.12020	Terrassement en pleine masse > 5m ³	192,71 €	m ³
3.23000	Utilisation d'un brise roche hydraulique	1 967,06 €	1/2j

TERRASSEMENT SOUS TROTTOIRS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.04000	Décapage des enrobés sur une épaisseur supérieure à 0,05 mètre	27,50 €	m ²
3.07010	Décapage de terre végétale	95,34 €	m ³

C- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
7.01060	Fourniture et mise en œuvre de géotextile de classe 2 à 7	3,84 €	m ²
7.05000	Grave non traitée concassée 0/20	230,57 €	m ³
7.05002	Grave non traitée concassée 0/31,5	208,40€	m ³
7.10000	Terre végétale	96,57 €	m ³

D- COUCHES DE SURFACE

PREPARATION DE LA CHAUSSEE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.01000	Sciage de chaussée sur toute la hauteur des enrobés existants	11,34	ml

FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX ENROBES A CHAUD POUR AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE VOIES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.10000	Bétons bitumineux 0/6	372,62 €	Tonne
8.10030	Bétons bitumineux 0/10 ou 0/14	366,22€	Tonne
8.12000	Enrobé beige	1 607,48 €	Tonne
8.10060	Grave bitume GB 0/10 ou 0/14	400,49€	Tonne
8.10070	Grave bitume GB 0/20	373,36€	Tonne
8.18000	Plus-value mise en œuvre mini finisseur	194,62 €	Tonne
8.17000	Plus-value mise en œuvre manuelle	356,27€	Tonne

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE OU D' IMPREGNATION

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.04000	Couche d'accrochage avec émulsion de bitume élastomère	3,57 €	m²
8.06000	Couche d'accrochage enrobé beige	11,04 €	m²
8.03000	Couche d'imprégnation avec émulsion gravillonnée 2/4, 4/6 ou 6/10 lavée	6,70€	m²
8.05000	Fourniture et mise en œuvre de gravillons 4/6 sur couche d'accrochage	1,39 €	m²

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.08000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés calcaires	25,52 €	m²
8.07000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés porphyriques	30,75 €	m²

E- BORDURES ET PAVES

DEPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.16010	Dépose soignée de bordures – première bordure d'un tronçon	173,46€	ml
3.16020	Dépose soignée de bordures – après le premier élément de chaque tronçon	42,71 €	ml
3.16030	Dépose soignée de la première bordure ou contre bordure en granit d'un tronçon	181,02€	ml
3.16040	Dépose soignée de bordure ou caniveau après le premier élément de chaque tronçon en granit	71,04 €	ml
3.15010	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge < 5 ml	71,38 €	ml
3.15020	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge > 5 ml	32,64 €	ml

TERRASSEMENT POUR POSE DE BORDURES OU BORDURETTES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.17000	Terrassements pour bordures < 5ml	54,13€	ml
3.18000	Terrassements pour bordures > 5ml	36,04 €	ml

POSE OU REPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
6.01000	Fourniture et pose de bordures de type A1 béton	142,52 €	ml
6.01001	Fourniture et pose de bordures de type A2 béton	121,66 €	ml
6.01014	Fourniture et pose de bordures de type A2 à parement basalte	140,85 €	ml
6.01015	Fourniture et pose de bordures de type T1 à parement basalte	150,88 €	ml
6.01016	Fourniture et pose de bordures de type T2 haute à parement basalte	138,52 €	ml
6.01017	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse à parement basalte	153,77€	ml
6.01018	Fourniture et pose de bordures de type T3 haute à parement basalte	165,58 €	ml

6.01019	Fourniture et pose de bordures de type T3 basse à parement basalte	186,00 €	ml
6.01020	Fourniture et pose de bordures de type T à pan incliné à parement basalte	478,11€	ml
6.01021	Fourniture et pose de bordure de type quai de bus béton	233,99 €	ml
6.02000	Pose de bordures granit	142,70 €	ml
6.04000	Fourniture et pose de contre-bordures béton	127,33 €	ml
6.09000	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 8cm, l : 20cm	252,56 €	ml
6.09001	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 12cm, l : 20cm	283,56 €	ml

CANIVEAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.12000	Confection de caniveau coulé en place	220,21 €	ml
6.06000	Fourniture et pose de caniveaux de type CS	168,69 €	ml
6.06001	Fourniture et pose de caniveaux de type CC	204,58 €	ml
6.06002	Fourniture et pose de caniveaux de type AC	237,21 €	ml

DEPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.08000	Dépose et mise en décharge de pavés	53,51€	m²

POSE OU REPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.01000	Pose ou repose de pavés sur béton en rang droit	226,11€	ml
9.01010	Pose ou repose de pavés sur béton en surface	581,23€	m²
9.04000	Repiquage des pavés	215,87 €	m²
9.03000	Pose seule de pavés autobloquants	160,94 €	m²

DALLES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.05000	Pose ou repose de dalles en béton ou pierres naturelles	396,21 €	m ²

F- TRAVAUX D'ASPHALTAGE

REALISATION DE REVETEMENTS DE TROTTOIRS EN ASPHALTE **TERRASSEMENTS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.12010	Terrassement inférieure ou égal à 5 m ³	250,84 €	m ³
3.12020	Terrassement supérieure à 5 m ³ et inférieure ou égal à 50 m ³	192,71 €	m ³
3.06000	Relevage d'asphalte	20,98 €	m ²

BETONNAGE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.09000	Fourniture et mise en œuvre de béton <5 m ³	1 140,32 €	m ³
9.09001	Fourniture et mise en œuvre de béton >5 m ³ et < 15m ³	988,61€	m ³
9.09002	Fourniture et mise en œuvre de béton > 15m ³	919,50 €	m ³
9.08000	Fourniture et mise en œuvre de chape de mortier	1 184,73€	m ³

PAPIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.07000	Fourniture et mise en œuvre de Papier Kraft	2,68 €	m ²

ASPHALTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.20000	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur < 50 m ²	184,09 €	m ²
8.20001	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur > 50 m ²	164,84€	m ²

8.20002	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur < 50 m ²	368,20€	m ²
8.20003	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur > 50 m ²	328,43 €	m ²

BETON DESACTIVE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.12000	Béton désactivé <200m ²	232,75 €	m ²

BETON BALAYE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.13000	Béton balayé <200m ²	202,36€	m ²

BETON BOUCHARDE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.14000	Béton bouchardé <200m ²	369,43€	m ²

BETON EMPREINTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.15000	Béton empreinte <200m ²	621,24 €	m ²

BETON DRAINANT

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.16000	Béton drainant <200m ²	418,26 €	m ²

G- FINITIONS

TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE SABLE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.28000	Fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé renforcé <100m ²	88,27 €	m ²
9.29000	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté <100m ²	47,05 €	m ²
9.29001	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >100m ² et < 500m ²	34,75 €	m ²
9.29002	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >500m ²	29,16 €	m ²

9.30000	Plus value pour sable porphyrique rouge	38,93 €	m²
---------	---	---------	----

MISES A NIVEAU DE CHAMBRES ET REGARDS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
4.04020	Mise à niveau d'un regard de gaz	331,96 €	U
4.04030	Mise à niveau d' une chambre type L 0 T	327,84 €	U
4.04040	Mise à niveau d' une chambre type L 1 T	411,25€	U
4.04050	Mise à niveau d' une chambre type L 2 T	584,71€	U
4.04060	Mise à niveau d' une chambre type L 3 T	907,63 €	U
4.04070	Mise à niveau d' une chambre type L 4 T	1 178,45 €	U
5.01000	Mise à niveau d' un regard d' assainissement	733,18€	U

EVACUATION D'EAU PLUVIALE SOUS TROTTOIR

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.07010	Fourniture et pose de tuyaux PVC	85,86€	ml
5.04000	Fourniture et pose de tuyaux en fonte	1 139,15 €	ml
5.05000	Regard de branchement 30cmx30cm en pied de descente d'eaux pluviales	1 133,55€	U

H- FOURNITURE ET TRAVAUX DIVERS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.22000	Pontage de fissures	17,59 €	ml
2.05010	Dépose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...)	116,25 €	U
10.07000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par scellement	242,34 €	U

10.09000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par vis	133,78€	U
10.19000	Fourniture et pose de potelet fixe	1 114,24 €	U
10.20000	Fourniture et pose de potelet amovible	2003,66 €	U
10.11000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à visser	782,73 €	U
10.10000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à sceller	650,51 €	U
10.15000	Fourniture et pose de corbeille acier	2 383,36 €	U
10.17000	Fourniture et pose d'un distributeur de sacs canins	1931,39 €	U

I- SIGNALISATION

Mise à disposition de panneaux

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	11,80€	U/J
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250	142,02 €	U
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250 RFT CL2	153,83 €	U
Textes pour flèches	105,15 €	U
Cônes K5a hauteur 500 mm	3,56 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	74,02 €	U/J
Lampe d'éclairage	74,02 €	U/J

Prestations pour tiers (signalisation horizontale)

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
	Prise en charge	330,15 €	Par opération
11.01000	Peinture largeur < 15cm	6,20 €	ml
11.01010	Peinture largeur >=15cm et < 50cm	13,56 €	ml
11.01020	Peinture - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	42,62 €	m²
11.01030	Peinture - Dent de requin	46,50 €	U
11.01040	Peinture - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	93,00 €	U
11.01050	Peinture - Lettre de 240 mm	30,99€	U

11.01060	Peinture - Lettre > 240 mm	77,50 €	U
11.01070	Peinture - Logo, pictogramme, signaux,...	69,74 €	U
11.01080	Peinture sur bordure d'îlot	15,49 €	ml
11.01090	Peinture - T pour place de parking	23,25 €	U
11.01100	Peinture - Réalisation d'un zebra bus	348,75 €	U
11.02000	Enduit largeur < 15cm	13,56 €	ml
11.02010	Enduit largeur >=15cm et < 50cm	29,06 €	ml
11.02020	Enduit - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	96,87 €	m²
11.02030	Enduit - Dent de requin	96,87 €	U
11.02040	Enduit - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	193,64 €	U
11.02050	Enduit - Lettre de 240 mm	46,50 €	U
11.02060	Enduit - Lettre > 240 mm	155,00 €	U
11.02070	Enduit - Logo, pictogramme, signaux,...	193,75 €	U
11.02080	Enduit - T pour place de parking	30,99 €	U
11.02090	Enduit - Réalisation d'un zebra bus	561,88 €	U
11.03000	Bande thermocollée – largeur < 15cm	22,11 €	ml
11.03010	Bande thermocollée – largeur > 15cm	46,50 €	ml
11.03020	Bande thermocollée - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	174,37 €	m²
11.03030	Bande thermocollée – Dent de requin	193,75 €	U
11.03040	Bande thermocollée – Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	465,00 €	U
11.03050	Bande thermocollée - Lettre de 240 mm	50,37 €	U
11.03060	Bande thermocollée - Lettre > 240 mm	186,00 €	U
11.03070	Bande thermocollée - Logo, pictogramme, signaux,...	213,12 €	U
11.03120	Bande thermocollée podotactile	478,23 €	m²
11.03080	Bande thermocollée - T pour place de parking	46,50 €	U
11.03090	Bande thermocollée - Réalisation d'un zebra bus	716,88 €	U

Enlèvement des affiches

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Dépose par affiche	16,02 €	U
Frais de dossier	342,72 €	

Accidents

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
12.06000	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 2,00 ml	93,00 €	U
12.06020	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,00 ml	139,50 €	U
12.06030	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,50 ml	162,75 €	U
12.02000	Fixation d'un mât de signalisation par scellement	116,25 €	U
12.05000	Fixation d'un mât de signalisation par fourreau en acier galvanisé	513,13 €	U
12.10020	Fourniture et pose d'un panneau de police	503,76 €	U
13.01010	Fourniture et plantation d'un arbre	412,11 €	U

Renseignements en signalisation et comptages

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Production de plan	224,66 €	U
Comptages	374,56 €	U

Non restitution ou détérioration de matériel

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	390,24 €	U/J
Cônes K5a hauteur 500 mm	82,23 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	372,38 €	U/J

Annexe 2 – Voirie – Prestations au profit de tiers

PRESTATIONS REALISEES AU PROFIT DE TIERS

TARIFS 2026

BASES TARIFAIRES

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Balayeuses-laveuses ou balayeuses inspiratrices avec chauffeur	112,44 €	L'heure
Camionnette ou fourgon d'un tonnage inférieur à 3 T 5 avec chauffeur	51,64 €	L'heure
Tractopelle avec chauffeur	72,13 €	L'heure
Camion 10 à 12 T avec chauffeur	72,13 €	L'heure
Mini pelle équipement traditionnel – avec chauffeur	53,18 €	L'heure
Mini pelle avec BRH avec chauffeur	75,72 €	L'heure
Chargeur à pneus (godet 2500 litres) avec chauffeur	117,32 €	L'heure
Manitou avec chauffeur	117,32 €	L'heure
Camion multi-benne ou semi-remorque avec chauffeur	98,12 €	L'heure
Compacteur vibrant type BOMAG BW 75 avec chauffeur	51,64 €	L'heure
Compresseur sans personnel	24,19 €	L'heure
Compacteur à roulant vibrant type BOMAG BW 172 avec chauffeur	83,35 €	L'heure

L'heure est le temps minimum de facturation.

Ces prix seront majorés de 25 % entre 18 heures et 8 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- Mise à disposition d'une benne de 6 m³ - l'unité **123,89 € la journée**
- Utilisation de lanternes électriques - l'unité **46,62 € la journée**
- Utilisation de barrières - l'unité **6,31 € la journée**

La journée est le temps minimum de facturation.

A- PREPARATION DE CHANTIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
1.06010	Installation de chantier	538,40 €	1/2J
3.19010	Démolition de maçonneries existantes < 5m ³	71,27 €	m ³
3.19020	Démolition de maçonneries existantes > 5m ³	73,87 €	m ³

B- TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES ET TROTTOIRS SABLES

TERRASSEMENT SOUS CHAUSSEES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.03000	Décapage d'enrobé < 0,05 m	7,83 €	m ²
3.04000	Décapage d'enrobé > 0,05 m	9,16 €	m ²
3.12010	Terrassement en pleine masse < 5m ³	83,60 €	m ³
3.12020	Terrassement en pleine masse > 5m ³	64,33 €	m ³
3.23000	Utilisation d'un brise roche hydraulique	655,68 €	1/2j

TERRASSEMENT SOUS TROTTOIRS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.04000	Décapage des enrobés sur une épaisseur supérieure à 0,05 mètre	9,19 €	m ²
3.07010	Décapage de terre végétale	31,77 €	m ³

C- FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
7.01060	Fourniture et mise en œuvre de géotextile de classe 2 à 7	1,28 €	m ²
7.05000	Grave non traitée concassée 0/20	76,85 €	m ³
7.05002	Grave non traitée concassée 0/31,5	69,46 €	m ³
7.10000	Terre végétale	32,19 €	m ³

D- COUCHES DE SURFACE

PREPARATION DE LA CHAUSSEE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.01000	Sciage de chaussée sur toute la hauteur des enrobés existants	3,78 €	ml

FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX ENROBES A CHAUD POUR AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE VOIES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.10000	Bétons bitumineux 0/6	124,21 €	Tonne
8.10030	Bétons bitumineux 0/10 ou 0/14	122,07 €	Tonne
8.12000	Enrobé beige	532,83 €	Tonne
8.10060	Grave bitume GB 0/10 ou 0/14	133,49 €	Tonne
8.10070	Grave bitume GB 0/20	124,45 €	Tonne
8.18000	Plus-value mise en œuvre mini finisseur	64,81 €	Tonne
8.17000	Plus-value mise en œuvre manuelle	118,75€	Tonne

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE OU D' IMPREGNATION

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.04000	Couche d'accrochage avec émulsion de bitume élastomère	1,19 €	m²
8.06000	Couche d'accrochage enrobé beige	3,68 €	m²
8.03000	Couche d'imprégnation avec émulsion gravillonnée 2/4, 4/6 ou 6/10 lavée	2,23 €	m²
8.05000	Fourniture et mise en œuvre de gravillons 4/6 sur couche d'accrochage	0,47 €	m²

FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENDUITS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.08000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés calcaires	8,51€	m²
8.07000	Enduit bicouche de toutes granulométries en gravillons lavés porphyriques	10,25 €	m²

E- BORDURES ET PAVES

DEPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.16010	Dépose soignée de bordures – première bordure d'un tronçon	57,92 €	ml
3.16020	Dépose soignée de bordures – après le premier élément de chaque tronçon	14,23 €	ml
3.16030	Dépose soignée de la première bordure ou contre-bordure en granit d'un tronçon	60,33 €	ml
3.16040	Dépose soignée de bordure ou caniveau après le premier élément de chaque tronçon en granit	23,67 €	ml
3.15010	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge < 5 ml	23,78 €	ml
3.15020	Dépose de bordure/caniveau et mise en décharge > 5 ml	10,87 €	ml

TERRASSEMENT POUR POSE DE BORDURES OU BORDURETTES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.17000	Terrassements pour bordures < 5ml	18,04 €	ml
3.18000	Terrassements pour bordures > 5ml	12,01 €	ml

POSE OU REPOSE DE BORDURES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
6.01000	Fourniture et pose de bordures de type A1 béton	47,50 €	ml
6.01001	Fourniture et pose de bordures de type A2 béton	40,55 €	ml
6.01014	Fourniture et pose de bordures de type A2 à parement basalte	46,95 €	ml
6.01015	Fourniture et pose de bordures de type T1 à parement basalte	50,29 €	ml
6.01016	Fourniture et pose de bordures de type T2 haute à parement basalte	46,17 €	ml
6.01017	Fourniture et pose de bordures de type T2 basse à parement basalte	51,25 €	ml
6.01018	Fourniture et pose de bordures de type T3 haute à parement basalte	55,19 €	ml

6.01019	Fourniture et pose de bordures de type T3 basse à parement basalte	62,00 €	ml
6.01020	Fourniture et pose de bordures de type T à pan incliné à parement basalte	159,37 €	ml
6.01021	Fourniture et pose de bordure de type quai de bus béton	77,99 €	ml
6.02000	Pose de bordures granit	47,56 €	ml
6.04000	Fourniture et pose de contre-bordures béton	42,44 €	ml
6.09000	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 8cm, l : 20cm	84,18 €	ml
6.09001	Fourniture et pose de séparateurs gamme Biway H : 12cm, l : 20cm	94,51 €	ml

CANIVEAUX

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.12000	Confection de caniveau coulé en place	73,39 €	ml
6.06000	Fourniture et pose de caniveaux de type CS	56,23 €	ml
6.06001	Fourniture et pose de caniveaux de type CC	68,19 €	ml
6.06002	Fourniture et pose de caniveaux de type AC	79,07 €	ml

DEPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.08000	Dépose et mise en décharge de pavés	17,83 €	m²

POSE OU REPOSE DE PAVES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.01000	Pose ou repose de pavés sur béton en rang droit	75,37 €	ml
9.01010	Pose ou repose de pavés sur béton en surface	193,74 €	m²
9.04000	Repiquage des pavés	71,95 €	m²
9.03000	Pose seule de pavés autobloquants	53,64 €	m²

DALLES

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.05000	Pose ou repose de dalles en béton ou pierres naturelles	132,06 €	m ²

F- TRAVAUX D'ASPHALTAGE

REALISATION DE REVETEMENTS DE TROTTOIRS EN ASPHALTE **TERRASSEMENTS**

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
3.12010	Terrassement inférieure ou égal à 5 m ³	83,60 €	m ³
3.12020	Terrassement supérieure à 5 m ³ et inférieure ou égal à 50 m ³	64,23 €	m ³
3.06000	Relevage d'asphalte	6,99 €	m ²

BETONNAGE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.09000	Fourniture et mise en œuvre de béton <5 m ³	380,10 €	m ³
9.09001	Fourniture et mise en œuvre de béton >5 m ³ et < 15m ³	329,53 €	m ³
9.09002	Fourniture et mise en œuvre de béton > 15m ³	306,50 €	m ³
9.08000	Fourniture et mise en œuvre de chape de mortier	394,90 €	m ³

PAPIER

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.07000	Fourniture et mise en œuvre de Papier Kraft	0,89 €	m ²

ASPHALTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.20000	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur < 50 m ²	61,36 €	m ²
8.20001	Chape d'asphalte neuf de 2 cm d'épaisseur > 50 m ²	54,94 €	m ²

8.20002	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur < 50 m ²	122,73 €	m ²
8.20003	Chape d'asphalte neuf de 4 cm d'épaisseur > 50 m ²	109,48 €	m ²

BETON DESACTIVE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.12000	Béton désactivé <200m ²	77,58 €	m ²

BETON BALAYE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.13000	Béton balayé <200m ²	67,42 €	m ²

BETON BOUCHARDE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.14000	Béton bouchardé <200m ²	123,13 €	m ²

BETON EMPREINTE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.15000	Béton empreinte <200m ²	207,08 €	m ²

BETON DRAINANT

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.16000	Béton drainant <200m ²	139,41 €	m ²

G- FINITIONS

TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE SABLE

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
9.28000	Fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé renforcé <100m ²	29,42 €	m ²
9.29000	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté <100m ²	15,68 €	m ²
9.29001	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >100m ² et < 500m ²	11,58 €	m ²
9.29002	Fourniture et mise en œuvre de sable compacté >500m ²	9,71 €	m ²

9.30000	Plus value pour sable porphyrique rouge	12,98 €	m²
---------	---	---------	----

MISES A NIVEAU DE CHAMBRES ET REGARDS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
4.04020	Mise à niveau d'un regard de gaz	110,64 €	U
4.04030	Mise à niveau d' une chambre type L 0 T	109,27 €	U
4.04040	Mise à niveau d' une chambre type L 1 T	136,99 €	U
4.04050	Mise à niveau d' une chambre type L 2 T	194,90 €	U
4.04060	Mise à niveau d' une chambre type L 3 T	302,54 €	U
4.04070	Mise à niveau d' une chambre type L 4 T	392,81 €	U
5.01000	Mise à niveau d' un regard d' assainissement	244,39 €	U

EVACUATION D'EAU PLUVIALE SOUS TROTTOIR

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
5.07010	Fourniture et pose de tuyaux PVC	28,62 €	ml
5.04000	Fourniture et pose de tuyaux en fonte	379,72 €	ml
5.05000	Regard de branchement 30cmx30cm en pied de descente d'eaux pluviales	377,85 €	U

H- FOURNITURE ET TRAVAUX DIVERS

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
8.22000	Pontage de fissures	5,86 €	ml
2.05010	Dépose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...)	38,75 €	U

10.07000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par scellement	80,77 €	U
----------	--	---------	---

10.09000	Pose de mobilier urbain (bornes, potelets, corbeilles, support de signalisation, arceaux,...) par vis	44,59 €	U
10.19000	Fourniture et pose de potelet fixe	371,41 €	U
10.20000	Fourniture et pose de potelet amovible	667,88 €	U
10.11000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à visser	260,90 €	U
10.10000	Fourniture et pose d'arceaux vélos à sceller	216,83 €	U
10.15000	Fourniture et pose de corbeille acier	794,45 €	U
10.17000	Fourniture et pose d'un distributeur de sacs canins	643,79 €	U

I- SIGNALISATION

Mise à disposition de panneaux

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	3,93 €	U/J
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250	47,34 €	U
Flèche PVC (fond jaune) 1000x250 RFT CL2	51,27 €	U
Textes pour flèches	35,05 €	U
Cônes K5a hauteur 500 mm	1,19 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	24,67 €	U/J
Lampe d'éclairage	24,67 €	U/J

Prestations pour tiers (signalisation horizontale)

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
	Prise en charge	110,04 €	Par opération
11.01000	Peinture largeur < 15cm	2,07 €	ml
11.01010	Peinture largeur >=15cm et < 50cm	4,51 €	ml

11.01020	Peinture - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	14,20 €	m²
11.01030	Peinture - Dent de requin	15,49 €	U
11.01040	Peinture - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	30,99 €	U

11.01050	Peinture - Lettre de 240 mm	10,33 €	U
----------	-----------------------------	---------	---

11.01060	Peinture - Lettre > 240 mm	25,83 €	U
11.01070	Peinture - Logo, pictogramme, signaux,...	23,25 €	U
11.01080	Peinture sur bordure d'îlot	5,16 €	ml
11.01090	Peinture - T pour place de parking	7,75 €	U
11.01100	Peinture - Réalisation d'un zebra bus	116,25 €	U
11.02000	Enduit largeur < 15cm	4,51 €	ml
11.02010	Enduit largeur >=15cm et < 50cm	9,68 €	ml
11.02020	Enduit - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	32,29 €	m²
11.02030	Enduit - Dent de requin	32,29 €	U
11.02040	Enduit - Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	64,58 €	U
11.02050	Enduit - Lettre de 240 mm	15,49 €	U
11.02060	Enduit - Lettre > 240 mm	51,67 €	U
11.02070	Enduit - Logo, pictogramme, signaux,...	64,58 €	U
11.02080	Enduit - T pour place de parking	10,33 €	U
11.02090	Enduit - Réalisation d'un zebra bus	187,29 €	U
11.03000	Bande thermocollée – largeur < 15cm	7,10 €	ml
11.03010	Bande thermocollée – largeur > 15cm	15,49 €	ml
11.03020	Bande thermocollée - Bande blanche pour passage piéton, stop, cédez le passage,...	58,12 €	m²
11.03030	Bande thermocollée – Dent de requin	64,58 €	U
11.03040	Bande thermocollée – Flèche directionnelle, bidirectionnelle ou de rabattement	155,00 €	U

11.03050	Bande thermocollée - Lettre de 240 mm	16,79 €	U
11.03060	Bande thermocollée - Lettre > 240 mm	62,00 €	U
11.03070	Bande thermocollée - Logo, pictogramme, signaux,...	71,04 €	U
11.03120	Bande thermocollée podotactile	159,41 €	m²
11.03080	Bande thermocollée - T pour place de parking	15,49 €	U

11.03090	Bande thermocollée - Réalisation d'un zébra bus	238,95 €	U
----------	---	----------	---

Enlèvement des affiches

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Dépose par affiche	5,33 €	U
Frais de dossier	114,24 €	

Accidents

	DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
12.06000	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 2,00 ml	30,99 €	U
12.06020	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,00 ml	46,50 €	U
12.06030	Fourniture et pose d'un tube diam 60 acier galvanisé hauteur 3,50 ml	54,25 €	U
12.02000	Fixation d'un mât de signalisation par scellement	38,75 €	U
12.05000	Fixation d'un mât de signalisation par fourreau en acier galvanisé	174,37 €	U
12.10020	Fourniture et pose d'un panneau de police	167,91 €	U
13.01010	Fourniture et plantation d'un arbre	137,37 €	U

Renseignements en signalisation et comptages

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Production de plan	74,88 €	U
Comptages	124,85 €	U

Non restitution ou détérioration de matériel

DESIGNATION DES PRIX	PRIX UNITAIRES T.T.C.	UNITE
Panneau de signalisation temporaire sur trépied (tous types)	130,08 €	U/J
Cônes K5a hauteur 500 mm	27,40 €	U/J
Caisson de jalonnement temporaire – sans texte – 1600x300	124,13€	U/J

ANNEXE 3 – Règlement intérieur des salles métropolitaines



**Site Heudelet
40 avenue du Drapeau 21000 DIJON**

Règlement intérieur des salles

Article 1 – Dispositions générales :

Le site Heudelet est habilité à accueillir, selon les espaces, des manifestations à caractère associatif, culturel, ainsi que des réunions ou conférences.

Les salles sont prioritairement mises à la disposition des services métropolitains.

Elles peuvent être réservées par les associations dijonnaises, les particuliers dijonnais, les associations et particuliers non-dijonnais, les entreprises, les administrations etc...

Toute association bénéficiant de la mise à disposition de locaux s'engage à avoir conclu un Contrat d'Engagement Républicain (CER), institué par un décret en date du 31 décembre 2021, applicable à toute demande de subvention, en numéraire ou en nature, formulée par une association ou une fondation auprès de l'état ou d'une collectivité publique.

Article 2 – Description des lieux :

La capacité des salles est strictement limitée à la jauge suivante :

- Salle du Conseil Alain Millot : capacité maximum 220 personnes
- Verrière Maurice Lombard : capacité maximum 200 personnes
- Salle S6 (ou salle de restauration) : capacité maximum 40 personnes
- Salle S9 : capacité maximum 54 personnes
- Salle 121 : capacité maximum 40 personnes

La capacité des salles sera déterminée en fonction de la configuration souhaitée pour les lieux (assis, debout, implantation du mobilier ...).

- Un équipement mobilier et technique est disponible sur site (se reporter à la fiche technique de chaque salle)

Article 3 – Conditions financières :

Les salles peuvent être mises à disposition selon les tarifs en vigueur fixés par le Conseil Métropolitain dans sa délibération du 27 juin 2022.

Les tarifs sont révisés par délibération, La délibération du 15 décembre 2025 ajuste les tarifs au 1er janvier 2026,

Les salles étant répertoriées de type patrimonial ou de réunion avec un niveau d'équipement considéré comme standard ou supérieur, et dont la classification est standard ou prestigieuse, le montant de réservation, au 1er janvier 2026, s'élève pour une journée à:

- Salle du Conseil Alain Millot : 3 823€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification prestige)
- Verrière Maurice Lombard : 1 363€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S6 (ou salle de restauration) : 354€ HT (salle patrimoniale/équipement standard/classification standard)
- Salle S9 : 408€ HT (salle patrimoniale/équipement supérieur/classification standard)
- Salle 121 : 63€ HT (salle de réunion/équipement supérieur)

Le montant de la réservation n'inclut pas les prestations liées à des services complémentaires tels que des décorations florales ou des collations avec ou sans service.

Les modalités de leur mise à disposition s'appliqueront comme suit :

Types de tiers :

- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les associations dijonnaises et pour les groupements à but non lucratif ou caritatif
- facturation pour les associations non dijonnaises avec une minoration de 50%
- facturation pour les particuliers, les entreprises et autres utilisateurs avec une majoration de 50% pour les tiers non dijonnais.
- gratuité avec valorisation des prestations en nature pour les réunions institutionnelles des administrations

Critères de pondération :

- la mise à disposition des salles pour une demi-journée est possible, le montant facturé ou valorisé sera donc réduit de moitié.
- pour une mise à disposition s'étalant sur plusieurs jours consécutifs, un tarif diminué de 50 % s'appliquera dès le 2ème jour (uniquement sur les salles patrimoniales).
- un tarif dédié aux activités culturelles, égal à 15% du montant valorisé, s'applique sur les salles patrimoniales.

Pour toutes facturations, le montant de la location de la salle devra être versé avant la prise de possession de celle-ci, par chèque ou virement établi uniquement à l'ordre de la régie des affaires générales.

Article 4 – Conditions de réservations :

Une demande écrite doit être adressée au Président de Dijon Métropole au moins deux mois à l'avance, précisant la date, l'objet, le nombre de participants, la configuration des lieux et les horaires souhaités de la mise à disposition.

L'accord sera subordonné à la disponibilité des locaux, à la conformité de la demande par rapport au règlement intérieur de la salle.

Dijon Métropole demeure en droit de réserver la salle pour ses propres besoins et d'annuler l'autorisation de mise à disposition à tout moment, en cas de besoins imprévus ou exceptionnels, ou de circonstances graves.

Les utilisateurs s'engagent par écrit à respecter le règlement de la salle en renvoyant le présent document signé et accompagné de la mention « lu et approuvé » avant la prise de possession de la salle.

L'organisateur exposera au représentant de la Métropole (gestionnaire des salles) les modalités d'organisation de la manifestation, pour étude de faisabilité et s'assurer de leur conformité avec les textes relatifs à la sécurité des personnes et des biens, et la tranquillité du voisinage.

L'organisateur est tenu d'adresser à Dijon Métropole une photocopie de son titre d'identité ou un numéro SIRET ainsi qu'une attestation d'assurance.

Une visite contradictoire pourra avoir lieu avant et après chaque mise à disposition en présence du représentant de la Métropole et de l'organisateur ou de son délégué.

Article 5 – Assurances :

Les organisateurs contracteront une assurance garantissant :

- leurs responsabilités pour les dommages matériels et corporels causés de leur fait ou du fait des choses qu'ils ont sous leur garde ou des personnes dont ils doivent répondre,
 - leurs risques locatifs liés à la mise à disposition des bâtiments objet de la présente convention.
- Aucune clause de renonciation à recours n'est applicable entre Dijon Métropole, les organisateurs et leurs assureurs.

Les organisateurs devront produire à Dijon Métropole, une attestation justifiant la souscription de cette assurance.

Article 6 – Obligations des organisateurs - Responsabilités:

L'utilisateur doit respecter et faire respecter les règles de sécurité liées à l'accueil du public.

L'utilisateur qui s'assure les services d'un prestataire dans le cadre de sa manifestation s'engage à lui communiquer les consignes de sécurité et faire respecter le présent règlement.

L'utilisateur s'engage à respecter la jauge d'accueil qui sera définie

Les organisateurs répondront des éventuelles dégradations ou disparitions constatées. En cas de dommages, dégradations ou disparitions de matériels, la valeur des réparations ou du dommage sera facturée à l'organisateur, selon les tarifs en vigueur.

Aucune responsabilité de la Dijon Métropole ne pourra être recherchée en raison des dommages, accidents, ou vols qui pourraient survenir du fait des activités organisées dans la salle mise à disposition, ces activités et la surveillance de la salle, étant placées sous la seule responsabilité des organisateurs et participants.

Article 7– Utilisation des salles :

Il ne pourra être fait aucune installation ou décoration susceptible de dégrader les locaux.

La pose d'affiches ou de décorations doit être réalisée sans aucune détérioration, en évitant absolument l'adhésif et la pâte à fixe.

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

Aucune licence de boissons n'étant attachée à l'établissement, l'organisateur qui envisagerait d'en servir devrait accomplir les démarches nécessaires auprès des services municipaux pour obtenir une licence temporaire lors d'une manifestation à caractère public.

Après chaque utilisation, le mobilier doit être rendu propre, les lieux restitués dans un parfait état de propreté à défaut un nettoyage ultérieur sera effectué par les agents d'entretien aux frais de l'organisateur. L'enlèvement des déchets reste à la charge des utilisateurs (et du traiteur le cas échéant).

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux.

Article 8: Impératifs de sécurité et de tranquillité publique :

Les utilisateurs veilleront à ne pas troubler l'ordre public ni la tranquillité du voisinage, des autres occupants et des services métropolitains, en particulier par des bruits intempestifs; le tapage nocturne et le tir de pétards ou autres artifices sont en particulier prohibés.

Ils sont par ailleurs tenus de respecter les impératifs suivants :

- ne pas obstruer les issues de secours, l'éclairage, et les moyens de secours,
- ne pas effectuer d'affichage sur les portes et les murs,
- il est interdit d'apporter des bouteilles de gaz, des liquides et produits inflammables dans l'établissement.
- l'utilisation d'appareils de cuisson est interdite (woks, barbecues ...) Il est éventuellement autorisé la possibilité de réchauffer, seuls les appareils électriques mentionnés lors de la demande de salle et validés sont autorisés.

Les organisateurs devront s'assurer du concours de la police ainsi que de celui des services de sécurité, si l'usage qui est fait des salles et de leurs dépendances le rend nécessaire.

Article 9 – Interdiction d'utilisation de la salle :

Toute association, particulier, entreprise ou organisme qui ne respecterait pas ces dispositions sera exclu pour l'avenir du bénéfice du prêt ou de la location de la salle, sans préjudice des poursuites qui pourraient le cas échéant être intentées à son encontre.

Article 10 – Stationnement :

Le stationnement n'est pas autorisé sur le parking du siège de la Métropole, les places étant réservées au personnel. Cependant, des autorisations de stationnement pourront être délivrées strictement limitées à l'accès pour les personnes à mobilité réduite et à la livraison (ou chargement) de matériel. Une demande d'accès devra être formulée, soumise à autorisation préalable.

Il est possible de se garer dans les rues adjacentes ou dans le parking Heudelet (payant) accessible depuis l'avenue du Drapeau. Dijon Métropole est également facilement accessible par le tramway, ligne T2 arrêt « Drapeau ».

Article 11 - Le présent règlement sera porté à la connaissance des organisateurs au moment de la réservation.

Nom de l'organisateur.....

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes.

Fait àLe :

Signature de l'organisateur, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »